



COMMISSION REGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N°6

Le 04 mars 2025
Siège de la Ligue - Lisieux

Présents : Thierry Grieu et Mohamed Benazzouz, (Co-présidents)
Pierre Collette, Jacky Legrain, Gaël Briois, Dominique De La Cotte

Assistent : Ophélie Dreux, Léo Rivière, Clément Lerebours

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL

La Commission adopte le procès-verbal n°5 en date du 16 janvier 2025.

2. HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 17 février, sauf celles relevant d'un dossier en cours.



3. DOSSIERS

30089249 - CNO FUT - 26.02.2025 - AS CANTON D'ARGUEIL // AS MADRILLET CH. BLC

Forfait non déclaré – AS MADRILLET CH BL

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Attendu que le forfait a été déclaré après le vendredi 16H00,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MADRILLET CH BL sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de l'AS CANTON D'ARGUEIL sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS MADRILLET CH BL l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débitée sur le compte du club.

Décide que les frais de déplacement des arbitres de la rencontre sont à supporter par l'AS MADRILLET CH BL, directement débités sur le compte du club.

Transmet au service comptabilité de la Ligue.

29722339 – 22.02.2025 – REG1 FUT – CAEN FUTSAL // AS MADRILLET CHAT BL

Forfait non-déclaré – AS MADRILLET CH BL

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Attendu que le forfait a été déclaré après le vendredi 16H00,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MADRILLET CH BL sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de CAEN FUTSAL CLUB sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS MADRILLET CH BL l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 60 euros directement débitée sur le compte du club.

Décide que les frais de déplacement des arbitres de la rencontre sont à supporter par l'AS MADRILLET CH BL directement débités sur le compte du club.

Transmet au service comptabilité de la Ligue.

30089248 - CNO FUT - 01.02.2025 - AS MADRILLET CHAT BL // JS ST NICOLAS BETHUN

Forfait non-déclaré – AS MADRILLET CH BL

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Attendu que le forfait a été déclaré après le vendredi 16H00,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MADRILLET CH BL sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de la JS ST NICOLAS BETHUNE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS MADRILLET CH BL l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débitée sur le compte du club.

Décide que les frais de déplacement des arbitres de la rencontre sont à supporter par l'AS MADRILLET CH BL, directement débités sur le compte du club.

Transmet au service comptabilité de la Ligue.



30089104 - CNO FUTSAL - 26.02.2025 - AS ST SYLVAIN // AMC VAL D'AUGE

Forfait déclaré de l'AS ST SYLVAIN

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS ST SYLVAIN sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de L'AMC VALLE D'AUGE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS ST SYLVAIN l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 20 euros directement débitée sur le compte du club.

30089167 - CNO FUTSAL - 27.02.2025 - HEROUVILLE FUTSAL // O. ALENCONNAISE

Forfait déclaré de l'O ALENCONNAISE

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'O ALENCONNAISE sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club d'HEROUVILLE FUTSAL sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'O ALENCONNAISE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 20 euros directement débitée sur le compte du club.

RAPPORT – ARBITRE – GYMNASSE BELLEVILLE

Rapport du 27.02.2025 – Gymnase inadapté à la pratique

La Commission,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. LEROUX,

Attendu que :

- Les lignes Futsal ne sont pas tracées
- Attendu que la taille du terrain ne correspond pas au minimum requis
- Attendu que le gymnase ne dispose pas de vestiaire arbitre et/ou 3^{ème} vestiaire

Dit qu'en conséquence, le gymnase n'est pas adapté à la pratique Futsal, encore moins à un niveau régional.

Déterminera un cahier des charges minimum à respecter en Coupe de Normandie Futsal :

- Ligne Futsal tracées
- Taille minimum de l'air de jeu (34*16)



4. COUPE DE NORMANDIE FUTSAL

HOMOLOGUATION DES CLASSEMENTS :

La Commission homologue les classements de la Phase 1 de la Coupe de Normandie Futsal :

GROUPE A

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	<u>Us Granvillaise 1</u>	6	2	2	0	0	24	6	18
2	<u>Lystrienne S. 1</u>	3	2	1	0	1	6	12	-6
3	<u>Ngs Ver Sur Mer 1</u>	0	2	0	0	2	5	17	-12

GROUPE B

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Asl Chemin Vert 1</u>	9	3	3	0	0	0	29	12	17
2	<u>Caen Futsal Club 1</u>	6	3	2	0	1	0	24	11	13
3	<u>Amc Val D Auge 1</u>	3	3	1	0	2	0	10	21	-11
4	<u>As St Sylvain 1</u>	-1	3	0	0	2	1	3	22	-19

GROUPE C

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Herouville Futsal 2</u>	6	2	2	0	0	0	8	3	5
2	<u>Saint Sylvain Futsal 1</u>	3	2	1	0	1	0	15	6	9
3	<u>O. Alenconnaise 1</u>	-1	2	0	0	1	1	1	15	-14

GROUPE D

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	<u>Lisieux Club Futsal 1</u>	9	3	3	0	0	37	12	25
2	<u>Stade Vernolien 1</u>	6	3	2	0	1	26	16	10
3	<u>Sc Thiberville 1</u>	3	3	1	0	2	21	20	1
4	<u>Sees Fc 1</u>	0	3	0	0	3	8	44	-36

GROUPE E

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	BP	BC	Diff
1	<u>Fc De Prey 1</u>	6	2	2	0	0	16	2	14
2	<u>Hercules Futsal C 1</u>	3	2	1	0	1	7	7	0
3	<u>Fa Du Roumois 1</u>	0	2	0	0	2	3	17	-14

GROUPE F

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Js St Nicolas Bethun 1</u>	9	3	3	0	0	0	23	9	14
2	<u>As Canton D' Arqueuil 1</u>	4	3	1	1	1	0	19	23	-4
3	<u>Belleville Fc 1</u>	4	3	1	1	1	0	20	21	-1
4	<u>As Madrillet Chat Bl 1</u>	-3	3	0	0	0	3	0	9	-9

GROUPE G

	Equipe	Pts	JO	GA	NU	PE	FO	BP	BC	Diff
1	<u>Olympia'Caux Footbal 1</u>	7	3	3	0	0	0	19	8	11
2	<u>Sc Havrais 1</u>	6	3	2	0	1	0	16	10	6
3	<u>Havre Caucriauv S 1</u>	4	3	1	0	2	0	9	11	-2
4	<u>Cs Honfleur 1</u>	-1	3	0	0	2	1	5	20	-15



QUALIFICATION :

La Commission,
Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement de la compétition,
Dit que les clubs classés 1er de leur groupe sont qualifiés pour le quart de finale :

Us Granvillaise, Asl Chemin Vert, Herouville Futsal 2, Lisieux Club Futsal, Fc De Prey, Js St Nicolas Bethune, Olympia'Caux.

La Commission procède au départage des clubs classés 2ème de leur groupe :

#	Equipe	Quotient GA
1	Saint Sylvain Futsal	2.5
2	Caen Futsal Club	2.18
3	Stade Vernolien	1.62
4	Sc Havrais	1.6
5	Hercules Futsal C	1
6	As Canton D'Argueil	0.83
7	Lystrienne S.	0.5

La Commission dit que le meilleur 2ème qualifié pour le quart de finale est :

Saint Sylvain Futsal

TIRAGE - ¼ DE FINALE - 29 MARS 2025

La Commission,
Procède au tirage.

Les rencontres auront lieu entre le 24 et 29 mars :

- ❖ ASL CHEMIN VERT // JS ST NICOLAS DE BETHUNE
- ❖ LISIEUX CLUB FUTSAL // OLYMPIA'CAUX F
- ❖ ST SYLVAIN FUTSAL // FC DE PREY
- ❖ US GRANVILLAISE // HEROUVILLE FUTSAL 2

Pour rappel, le calendrier des tours suivants :

- ❖ Demi-finale : semaine du 24 mai
- ❖ Finale : le mercredi 11 juin à 20H00 à Hérouville-Saint-Clair, Gymnase Eugène Laporte

Le prochain tirage aura lieu 07/04/2025 à l'E2SE Business School de Caen en présence des clubs qualifiés.
Il sera diffusé en direct sur Facebook.



5. FINALES REGIONALES FUTSAL

La Commission,

Prend connaissance des équipes qualifiées pour les Finales Régionales Futsal :

- ❖ Senior F: Mont St Aignan Fc, Lisieux Futsal Club, Us Athis, **Manche 20.03, Eure**
- ❖ U18: Havre Caucriauville S, As Villers Houlgate, Ss Domfront, Fc St Lo Manche, **Eure**
- ❖ U18 F : Fc Feminin Rouen Pe, Uson Mondeville (17F), Fc Argentan, As De Cherbourg F, **Eure**
- ❖ U16 F : Fc Dieppe, Sm Caen (15F), Us Alençonnaise 61, Fc St Lo Manche, **Eure**
- ❖ U15 : As Normandie Futsal, Cs Honfleur, Us Alençonnaise 61, Fc St Lo Manche, **Eure**
- ❖ U13 F : Cms Oissel, Avt Garde Caen F, Us Athis, Us Granvillaise, **Eure**
- ❖ U13 : Fc Dieppe, Uson Mondeville, Fc Argentan, As De Cherbourg F, **Eure**

La Commission,

Dit que les Finales seront organisées sous forme de championnat pour proposer un maximum de temps de jeu à toutes les équipes qualifiées.

INFORMATIONS FINALES :

Formule championnat :

- ❖ Toutes les équipes se rencontrent (championnat)
- ❖ 10 matchs répartis sur deux gymnases
- ❖ En cas d'égalité : Tir au but selon le principe de la mort-subite
- ❖ Barème :
 - Match gagné à la fin du temps réglementaire : 3 points ;
 - Match gagné après l'épreuve des tirs au but faisant suite à un match nul : 2 points ;
 - Match perdu après l'épreuve des tirs au but faisant suite à un match nul : 1 point ;
 - Match perdu à la fin du temps réglementaire : 0 point
 - Match perdu par pénalité ou forfait : - 1 point (score 0 à 3).

U13/U13F :

- 15min par match
- CPP à partir de la 5^{ème} faute
- CPP à 7 mètres
- Pénalty à 6 mètres
- Pas de temps-mort

U15/U16F/U18/U18F/Senior F :

- 20min par match
- CPP à partir de la 6^{ème} faute
- CPP à 10 mètres
- Pénalty à 6 mètres
- 1 temps mort par match et par équipe

6. COUPE NATIONALE FUTSAL : U18 / SEN F

Félicitations à Hercules Futsal Club pour son parcours en Coupe Nationale Futsal Senior F.

Félicitations à l'As Villers Houlgate pour sa qualification en quart de finale de la Coupe Nationale Futsal U18. Le tirage du quart de finale aura lieu le mercredi 05 mars et les rencontres auront lieu le 05 avril 2025.

Calendrier :

Tirage : 05 mars
Quart : 05 avril
Demi : 26 avril
Finale : 17 mai



7. GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail Futsal se réunira le mardi 25 mars 2025 à 13H30 à Lisieux.
Les Districts seront invités à transmettre le nom de leurs représentants avant cette date.

Les participants sont invités à partager un repas ensemble avant la réunion à partir de 12H30.

8. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le mardi 25 mars 2025 à 11H00 à Lisieux.

Le Président,



Thierry GRIEU

Le Secrétaire,



Pierre COLLETTE

